

**ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES  
SCIENCES NATURELLES ET  
D'ARCHÉOLOGIE DE TOULON ET  
DU VAR**

—  
Instructions générales aux auteurs.

—  
*Bruno Guivarch.*



*INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX AUTEURS.*

*Révision : 4.2*

*Dernière mise à jour le : 26 octobre 2018.*

*©2018 Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var (SSNATV).*

## 1. Politique éditoriale.

Les articles seront destinés à être publiés dans les annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var (SSNATV) en version imprimée et en version électronique.

## 2. Rédaction des articles.

Afin de faciliter et d'accélérer le processus de publication et pour garantir la fidélité de leurs écrits, les auteurs devront tenir compte des instructions énoncées ci-après dans la rédaction de leurs articles.

Il est à noter que le contenu textuel étant publié tel quel et sous la responsabilité de leurs auteurs, ceux-ci *devront s'assurer que leur article est exempt de fautes de français.*

### 2.1 Préparation.

Les articles seront écrits en français et seront adressés au directeur de la publication (cf. § 4, page 8) par voie électronique uniquement (courriel, clé USB, etc.). L'envoi comprendra :

- Un fichier informatique contenant le texte original de l'article, incluant sa bibliographie et ses éventuelles notes de bas de pages.
- Éventuellement, un ou plusieurs fichiers informatiques supplémentaires contenant les illustrations de l'article avec la plus haute résolution possible (cf. chapitre 2.5, paragraphe « Résolutions des images »).

La première page du document texte comportera obligatoirement et de manière claire et lisible, outre le titre de l'article, le nom et le prénom de l'auteur, et son titre éventuel, suivi de son adresse de messagerie électronique. Si l'article a été rédigé par plusieurs auteurs, le premier de la liste sera considéré comme l'auteur principal et sera l'interlocuteur désigné pour toute correspondance ultérieure.

### 2.2 Formats informatiques des fichiers pour l'article.

Les seuls formats de fichier suivants sont acceptés (par ordre de préférence) :

- LibreOffice Writer (version 4 et supérieure).
- OpenOffice Writer (version 4 et supérieure).
- Microsoft Word® (version 2010 et supérieur).

Note 1 : les fichiers au format texte brut et respectant un encodage Unicode ne seront admis *que dans le cas où aucune autre solution courante de mise en pages n'est disponible* (i.e. en l'absence d'un logiciel de traitement de texte).

Note 2 : les fichiers au format Adobe Acrobat (« PDF ») ne sont pas acceptés.

## 2.3 Conventions typographiques.

Le corps de texte, les notes, les tableaux et les légendes des figures seront rédigés en caractères romains. La première ligne de chaque alinéa pourra être indentée à l'aide d'une tabulation et jamais par des espaces. En l'absence d'indentation, les paragraphes devront être clairement séparés (au moins une ligne vide).

Les articles devront respecter les règles de base en usage dans la typographie française. Pour rappel :

- L'utilisation des polices grasses est réservée aux titres généraux, aux titres de chapitre et de sections (cf. chapitre 2.4) et doit être proscrite dans le texte courant.
- Les éléments à mettre en valeur sont écrits *en italique*\*.
- Le texte (courant ou de titrage) ne doit jamais être souligné.
- Les citations ordinaires ou les passages cités courts sont encadrés par des guillemets français (« Un exemple de citation »).
- Si la police de caractères le permet, on utilisera des petites capitales dans le corps de texte pour l'écriture des siècles (« le XIX<sup>e</sup> siècle... »).
- Les capitales sont toujours accentuées (« À partir de là... »).
- Les unités, leur symbole, leur nomenclature et leur écriture seront conformes à l'usage du Système International.

À cela s'ajoutent les règles spécifiques à la nature des articles du domaine concerné. Ainsi pour les taxons on utilisera une police en italique pour les noms latins\*\*. Les noms des familles et des genres commenceront par une grande capitale.

## 2.4 Titres et sous-titres.

En cas de niveaux hiérarchiques nombreux, les titres et les sous-titres pourront être numérotés en utilisant des chiffres (« 1. Titre... », « 1.1 Sous-titre de premier rang... », « 1.1.1 Sous-titre de deuxième rang... ») . En présence ou en absence de numérotation, ils devront respecter la forme suivante pour les trois premiers niveaux :

- Les titres principaux seront en minuscules romaines grasses.
- Les sous-titres de premier rang seront en minuscules romaines grasses et décalés à droite.
- Les sous-titres de deuxième rang seront en minuscules italiques grasses et décalés à droite par rapport au rang précédant.

Les décalages des sous-titres se feront à l'aide de tabulations et jamais par des espaces.

\* Ou en romain si le texte courant est lui-même en italique.

\*\* Idem note précédente.

## 2.5 Figures.

Toutes les figures seront numérotées individuellement en chiffres arabes, en une série unique.

Chaque figure sera obligatoirement accompagnée d'une légende. Cette légende sera placée sous la figure ou de manière non équivoque dans le texte.

Dans le texte, les figures seront mentionnées clairement de la manière suivante : (Fig. 1) *ou* (Fig. 1, 2) *ou* (Fig. 1-4).

Les figures appartenant à un groupe d'illustrations pourront être désignées par des lettres minuscules. Exemple : Fig. 1a, Fig. 1b, etc.

### ***2.5.1 Taille des sujets photographiés.***

Lorsque les dimensions du sujet ne peuvent pas être déterminées visuellement par son environnement (comme dans le cas d'une microphotographie par exemple), si cela est possible, il est recommandé de placer une échelle au moyen d'un trait gradué ou de donner une indication textuelle précisant la taille de l'objet observé.

### ***2.5.2 Nom des fichiers d'illustration.***

Les figures étant fournies également sous forme de fichiers séparés, le nom de ces derniers permettra d'identifier les illustrations de manière non équivoque au sein du texte.

### ***2.5.3 Format des fichiers d'illustration.***

Seuls les formats standards suivants pour les images sont acceptés : JPEG, TIFF & PNG.

### ***2.5.4 Résolution des images.***

Les figures devront avoir une résolution suffisante pour une impression standard de 150 lpp (« ligne par pouce »). À titre indicatif, pour un format A5 (148,5 × 210 mm), les résolutions d'images minimales requises sont les suivantes :

- pour une illustration pleine page : 2480 × 1748 pixels ;
- pour illustration demi-page : 1748 × 1240 pixels ;
- pour une illustration quart de page : 874 × 1240 pixels.

## 2.6 Tableaux.

Les tableaux seront numérotés individuellement et consécutivement en chiffre romain. Chaque tableau sera accompagné d'une légende. Cette légende sera placée au-dessus du tableau.

Dans le texte, les références des tableaux seront mentionnés clairement de la manière suivante : (Tab. I) *ou* (Tab. I, II) *ou* (Tab. I-IV).

## 2.7 Références des sources.

### 2.7.1 Sources bibliographiques.

Les références bibliographiques insérées dans le texte le seront sous la forme suivante :

auteur(s) (année)

*ou*

(auteur(s), année).

Lorsque les références comportent plus de deux auteurs, le nom du premier sera suivi de « *et al.* » (en italique). Exemple :

auteur *et al.* (année)

*ou*

(auteur *et al.*, année)

La liste des références bibliographiques citées dans le texte sera présentée en fin d'article dans l'ordre alphabétique des auteurs.

- Pour un article cité dans un périodique, les références comporteront dans l'ordre et de la manière suivante :

AUTEURS(S), année de parution, titre de l'article, *nom du périodique* (en italique), numéro du volume, numéro du fascicule : pages (première et dernière).

Lorsqu'il sera abrégé dans le texte, le nom de la revue pourra suivre les règles données par le Journal Title Abbreviations\*.

- Pour un article cité dans un ouvrage, les références comporteront dans l'ordre :

AUTEURS(S), année de parution, titre de l'article, *titre de l'ouvrage* (en italique), éditeur, ville ou pays de publication : pages (première et dernière).

Dans le cas où les planches (ou les tableaux) du dit article ne seraient pas inclus dans les pages numérotées, leur nombre sera indiqué suivi de « h.t. » (hors texte).

- Si l'auteur le juge utile, des ouvrages de référence sur le sujet traité, mais non cités dans le texte, pourront également être inclus dans une liste précédée du titre « Ouvrages de référence ». Les informations sur les ouvrages comporteront dans l'ordre :

AUTEURS(S), année de parution, *titre de l'ouvrage* (en italique), éditeur, pays de publication.

\* Liste des journaux de science et de médecine et des abréviations de titre de journaux, anciennement indexée par l'ISI (Institute for Scientific Information). Cette liste est actuellement maintenue par Web of Science (Clarivate Analytics) et peut être accédée à l'adresse : [https://images.webofknowledge.com/images/help/WOS/A\\_abrvjt.html](https://images.webofknowledge.com/images/help/WOS/A_abrvjt.html).

### **2.7.2 Sources Internet.**

Dans le cas de citations ou d'éléments d'informations provenant de pages Web, la liste des sources devra comporter *obligatoirement* :

- l'adresse complète du site et de la ou des pages sources (URL) ;
- la date de la dernière consultation de la ou des pages par l'auteur.

À cela on ajoutera, *si ces éléments sont disponibles* :

- la date de création ou de dernière mise à jour de l'élément d'information (article, blog, etc.) déclarée en ligne ;
- le nom de l'auteur de l'élément d'information ou, à défaut, de l'organisme responsable de sa publication en ligne.

## **3. Contenu des articles.**

Les articles devront répondre à des critères minimaux de rédaction selon leur appartenance à l'une des trois catégories suivantes :

### **3.1 Activités de la société.**

Les comptes rendus des activités sur le terrain devront s'attacher à la description du milieu exploré ainsi qu'aux résultats obtenus en mettant en valeur les éléments remarquables éventuellement découverts.

*Les listes complètes des espèces recensées devront désormais être publiées sur les pages du site Web de la SSNATV.* Une indication de renvoi vers un article sur le site Web de la Société devra être insérée en fin d'article.

Les personnes n'ayant pas d'accès à Internet ou n'étant pas membres de la Société pourront fournir ces listes aux responsables de sections. Si elles sont membres elles peuvent également venir au local les y créer par eux-mêmes sur le matériel mis à leur disposition.

### **3.2 Travaux et communications.**

Ces articles seront écrits avec rigueur et concision. Ils exposeront au préalable le problème ou le sujet traité. L'environnement de l'étude ou du travail ainsi que la méthodologie employée devront être décrits complètement. La ou les conclusions devront être énoncées avec soin et clarté.

### **3.3 Conférences.**

Les conférences devront être présentées sous forme d'un résumé et celui-ci ne devra pas dépasser deux pages au format A5, illustrations comprises.

## 4. À qui adresser les articles ?

Les articles, *impérativement en format numérique*, seront adressés au directeur de la publication (M. Bruno Guivarch) soit directement au local\* par le biais d'un support électronique (clé USB, disque dur externe portable, etc.), soit par courriel à l'adresse de messagerie électronique :

contact@ssnatv.fr

Afin de faciliter le traitement des messages, l'objet de ceux-ci sera préfixé par « SSNATV / Article pour les annales / », suivi de l'intitulé du sujet.

De plus, afin d'éviter d'éventuels rejets de pièces jointes trop imposantes par les serveurs de messagerie, plusieurs courriels successifs sont possibles. Dans le cas de gros fichiers, il est également suggéré l'utilisation de services Web adaptés à l'envoi de pièces volumineuses.

—

\* Pour rappel : permanences les mercredis après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 ou, éventuellement, le samedi matin de 10 h à 11 h 45. Prendre contact au préalable.